



Université
Catholique
de Lille 1875

Guide de l'étudiant en situation de handicap



Édito

Juin 2025

Fidèle à ses valeurs d'ouverture, l'Université Catholique de Lille s'engage à accueillir toutes les personnes désireuses de poursuivre des études supérieures. Elle inscrit son action dans la dynamique du « prendre soin » portée par des valeurs de solidarité et de citoyenneté.

Ce guide du handicap s'inscrit dans cette dynamique : il ne s'adresse pas seulement aux étudiants en situation de handicap, mais à toute la communauté universitaire. Car l'inclusion est l'affaire de chacun. Être étudiant à l'Université Catholique de Lille, ce n'est pas seulement accéder à un lieu ou à un service : c'est être reconnu, accueilli, attendu. C'est pouvoir apprendre et participer pleinement à la vie universitaire, avec ce que l'on est, avec ses forces et ses vulnérabilités. L'étudiant en situation de handicap n'est pas « en dehors » du collectif, il en est un acteur à part entière. Par sa présence, il enrichit, transforme les manières d'enseigner, d'apprendre, de vivre ensemble. Il nous rappelle que la diversité est une richesse, et que grandir en humanité, c'est apprendre à se rendre proche les uns aux autres.

Dans cette démarche d'inclusion, la santé mentale occupe un enjeu majeur. Elle peut concerner chacun d'entre nous, à tout moment de la vie. Reconnaître que notre équilibre peut être mis à l'épreuve, que nous pouvons avoir besoin d'aide est un acte de lucidité. Ce guide veut aussi briser les tabous, ouvrir des portes, montrer que des ressources existent, à l'Université Catholique de Lille et au-delà, pour soutenir chacun dans son parcours.

Ce guide est un outil. Il vous accompagne, vous oriente, vous informe. Mais surtout, il porte nos valeurs : le prendre soin, l'écoute et la solidarité sont les fondements d'une université plus juste, plus humaine, plus vivante.

Isabelle Delobelle
Responsable Mission
Accueil Handicap
et Vie Étudiante

Thierry Magnin
Président Recteur
délégué aux Humanités
et à la Vie Étudiante

SOMMAIRE

04

Qu'est-ce que
le handicap ?

05

Des interlocuteurs
à votre écoute

07

Les types
de handicap

09

La santé mentale des
étudiants : une priorité

11

La demande
d'aménagement

13

Votre université
accessible

15

Construire votre
projet d'études

Qu'est-ce que le handicap ?

L'Université Catholique de Lille est fière de vous compter parmi ses étudiants. Fidèle à son engagement en faveur de l'égalité des chances, elle met tout en œuvre pour que le handicap ne constitue pas un obstacle à votre parcours universitaire.

Afin de vous accompagner au mieux, il est essentiel de comprendre chaque situation de handicap. Voici donc quelques éléments d'information à ce sujet.

À SAVOIR

Le handicap, ce n'est pas forcément pour la vie !

Un grand nombre de situations de handicap sont temporaires.

Définition du handicap

Selon la loi du 11 février 2005 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le handicap : une question de contexte

Le handicap se définit par rapport à un environnement. Une déficience donnée créera une situation de handicap ou non, en fonction des contraintes propres à l'activité de la personne concernée.

Déclarer son handicap pour étudier dans de bonnes conditions

Pour optimiser les conditions d'études, le handicap peut être compensé. De nombreuses solutions existent pour concilier les contraintes dues au handicap et des études réussies.

Ces solutions peuvent être humaines, organisationnelles et/ou techniques. Vous trouverez dans ce guide les démarches à suivre pour en bénéficier si nécessaire.

N'hésitez pas, toute une équipe est à votre écoute !



Des interlocuteurs à votre écoute

Forte de ses valeurs d'ouverture, l'Université Catholique de Lille s'engage à accueillir toutes celles et ceux qui souhaitent mener des études supérieures. C'est ainsi qu'elle porte une attention toute particulière aux personnes fragilisées par une situation de handicap, afin qu'elles puissent poursuivre leur cursus et trouver leur place future au sein de la société et du monde du travail.

Les missions de la MAH (Mission Accueil Handicap)

- Sensibiliser la communauté universitaire au respect des principes de l'accessibilité et de la non-discrimination.
- Sensibiliser et former les enseignants, les personnels administratifs et les étudiants sur les dispositifs mis en œuvre au sein de l'université.
- Mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux différentes situations de handicap, qu'il soit ponctuel ou durable : adaptation de certaines formations, aides techniques, humaines, aménagements spécifiques.
- Animer le réseau des référents (correspondants MAH présents dans chacun des établissements).
- Créer une dynamique au sein de l'université.
- Initier des partenariats institutionnels.



Le centre polyvalent de santé universitaire (CPSU)

Le service de santé étudiante intervient le plus tôt possible dans le processus d'accueil car il a notamment pour rôle de proposer des aménagements d'études et de participer à l'évaluation des besoins pédagogiques. Il s'assure, par des rendez-vous annuels, que les aménagements proposés sont bien adaptés à l'étudiant.

Le médecin universitaire est agréé par la MDPH, la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Les référents handicap

Un référent handicap est présent dans chacun des établissements de l'Université Catholique de Lille. Véritable relais de proximité, il fait le lien entre l'étudiant, le CPSU et l'équipe pédagogique. Le référent handicap facilite la mise en place des aménagements, pour les études et les examens.

À SAVOIR

Retrouvez la liste
des référents
handicap en scannant
le QR code.



EINSTEIN ÉTAIT BÈGUE...

E... E... E = ...

FRANKLIN ROOSEVELT ÉTAIT
EN CHAISE ROULANTE...

BEETHOVEN ÉTAIT SOURD!

ALORS C'EST PAS PARCE QUE T'ES MALVOYANT QUE
TU VAS T'INTERDIRE DE POURSUIVRE TES ÉTUDES!

RIEN À DIRE,
C'EST BIEN VU!

Les différents types de handicap

Contrairement aux idées reçues, le handicap est invisible dans la majorité des cas. Voici les catégories principales de handicap :



HANDICAP MOTEUR

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité. Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

Exemples : paraplégie, amputations, atrophie, myopathie, etc.



MALADIE INVALIDANTE

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Exemples : cancer, mucoviscidose, sclérose en plaques, épilepsie, etc.



HANDICAP SENSORIEL

Le handicap sensoriel est une diminution, une altération, voire une suppression de la capacité d'un ou plusieurs organes des sens.

Exemples : malvoyance, surdité, troubles liés à l'odorat, au goût ou au toucher.



HANDICAP COGNITIF

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives (lire, parler, mémoriser, comprendre) : troubles de l'attention, de la mémoire, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies). Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.

Exemples : autisme, dyslexie, troubles de l'attention, de la mémoire, dyspraxie, dysphasie, etc.



TROUBLE DE LA SANTÉ MENTALE / HANDICAP PSYCHIQUE

La santé mentale désigne l'état de bien-être psychologique et émotionnel d'une personne.

Lorsqu'elle est altérée de manière significative et durable par des troubles mentaux, cela peut entraîner un handicap psychique.

Un trouble psychique handicapant se caractérise par des difficultés importantes à réguler ses émotions, ses pensées ou ses comportements, ce qui perturbe les relations sociales, la vie quotidienne, l'accès à l'emploi, à la formation ou au logement.

Ces troubles, souvent invisibles, peuvent être fluctuants et entraînent une grande souffrance psychique.



La santé mentale des étudiants : une priorité

La santé mentale des étudiants est une priorité pour l'Université Catholique de Lille.

Elle conditionne en effet la réussite des étudiants (études, bien-être, insertion sociale). Face au stress, à l'isolement ou à la pression académique, il est crucial de renforcer l'écoute, le soutien psychologique et l'accès à des ressources adaptées.

Promouvoir un environnement bienveillant, c'est investir dans l'avenir.

L'Université Catholique de Lille intègre le conseil de santé mentale étudiants de l'agglomération de Lille

L'Université Catholique de Lille est désormais membre du conseil de santé mentale étudiants de l'agglomération de Lille co-fondé par l'Université de Lille, l'ARS et le CROUS. Dans ce cadre, des formations à la santé mentale sont proposées aux personnels administratifs ainsi qu'aux enseignants.

Actuellement, une collaboration s'organise au niveau de l'agglomération pour la prise en charge clinique de cas plus sévères afin de permettre à des étudiants hospitalisés de continuer à suivre leurs cours à distance.

Renforcer l'écoute, le soutien psychologique et l'accès à des ressources adaptées

L'accompagnement à la santé mentale se fait via le CPSU (centre polyvalent de santé universitaire). Le CPSU accueille tous les étudiants de l'Université Catholique de Lille pour prendre soin de chaque individu et veiller à son bien-être.

Les médecins généralistes consultent sans rendez-vous, du lundi au vendredi. Une équipe de psychologues est mise à disposition des étudiants. Ces consultations spécifiques ont lieu sur rendez-vous, via le téléphone, le mail ou Doctolib.

Créer sur nos campus un environnement favorable à une santé mentale positive

- Promouvoir le bien-être et l'adoption d'habitudes de vie saine.
- Favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté étudiante et soutenir l'engagement étudiant.
- Favoriser l'inclusion, la diversité et l'égalité des chances et combattre les discriminations.
- Favoriser les propositions de vie associative, le campus créatif, les Humanités, l'aumônerie.





La demande d'aménagement

Tout étudiant peut solliciter de l'aide via la MAH. Celle-ci se chargera de l'informer, de le guider et de l'orienter, tout au long de son cursus universitaire. Cet accompagnement peut lui être apporté, quelle que soit la durée ou la nature du handicap (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...).

Avant votre inscription...

Pour bien préparer votre rentrée universitaire, n'hésitez pas à contacter votre futur référent handicap dès que possible (cf. page 5) pour poser vos questions et exprimer vos besoins. Il est préférable de ne pas attendre la publication de vos résultats du baccalauréat.

Un premier échange avec votre référent dès le mois de mars facilitera la mise en place d'éventuels aménagements importants avant la rentrée.

Cette rencontre anticipée vous permettra également de bénéficier de conseils personnalisés pour affiner votre projet d'études, mieux comprendre leur déroulement et explorer les perspectives avant la rentrée mais également à l'issue du cursus.

...et au cours de votre cursus

Vous pouvez demander un accompagnement à n'importe quel moment de votre cursus. Toutefois, il est vivement conseillé d'anticiper votre demande afin de faciliter la mise en place des aménagements nécessaires. Une demande trop tardive risque d'être traitée après les examens partiels.



Une demande en 3 étapes

Étape 1

Je remplis la demande d'aménagement sur <https://mah.univcatholille.fr> ou je scanne le QR Code suivant.



Étape 2

Je prends contact avec la médecine universitaire via cpsu@all-lacatho.fr

Étape 3

Mon établissement m'informe des aménagements qui seront mis en place.



Votre université accessible

Période clé de votre parcours, l'université est un lieu où vous gagnez en indépendance et tissez des relations qui peuvent durer toute une vie. Consciente de l'importance de cette étape, l'université met tout en œuvre pour offrir un cadre propice à une vie étudiante équilibrée.

Des dispositifs d'accessibilités sont mis en place pour accompagner les étudiants en situation de handicap, qu'il s'agisse d'un handicap temporaire ou permanent.

Les aménagements visent à garantir un accès équitable aux études et peuvent inclure, selon les besoins, un soutien matériel, des adaptations pédagogiques ou un accompagnement personnalisé. Pour en bénéficier, les étudiants sont invités à contacter le référent handicap de leur établissement.

Les locaux

Les bâtiments de l'université sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. La MAH est à votre disposition pour une visite des locaux afin que vous vous repériez au mieux avant la rentrée.

Des aménagements variés

Voici quelques exemples d'aménagements déjà réalisés :

Accessibilité du bâtiment

- Rampe d'accès, ascenseur.
- Aide auditive en amphithéâtre ou salles de cours.

Matériel adapté

- Tables et chaises ergonomiques, loupe électronique, logiciel Antidote, équipement informatique spécifique, liseuse pour déficients visuels, etc.

Pour les examens

- 1/3 temps, autorisation de sortir de la salle, etc.

Aide humaine

- Atelier, coaching, interprète langue des signes, secrétaire pour les examens, etc.
- Relecture des mémoires pour les étudiants Dys.
- Aide à la recherche de stage et à l'insertion professionnelle.

Une aide spécifique aux troubles DYS

Le service de relecture et correction

Notre consultante spécialisée, Mme Sabine LECOCQ propose une relecture gratuite des rapports de stage et des mémoires.

Le nombre de places est limité et soumis à la validation du médecin universitaire.

Contact :

jsabelle.delobelle@univ-catholille.fr



LÉA, LÉA!
MON STAGE DE FIN D'ÉTUDE
A ÉTÉ ACCEPTÉ!

C'EST SUPER!
TON HANDICAP N'A
PAS ÉTÉ UN FREIN!
JE T'AVOUE QUE J'ÉTAIS
UN PEU INQUIÈTE POUR TOI!

ÇA N'A PAS DÛ ÊTRE SIMPLE
SURTOUT QUESTION PRÉJUGÉS!

HANDICAPÉ

C'EST VRAI
QUE J'AI
HÉSITÉ AVANT
L'ENTRETIEN...

MAIS MON
RENDEZ-VOUS
PERSONNALISÉ AU
CAREER CENTER
M'A DONNÉ LES
CLÉS POUR AVOIR
CONFIANCE.

LA DRH A ABORDÉ LA QUESTION
SOUS LE BON ANGLE...

AVEZ-VOUS BESOIN
D'UNE ADAPTATION
DE POSTE?

ALORS TU VOIS,
IL N'Y AVAIT
PAS DE QUOI
S'INQUIÉTER!

MAIS ET TOI...
CETTE ANXIÉTÉ
RÉCURRENTÉ...,
C'EST PAS TROP
HANDICAPANT?

Construire votre projet d'études

Tout au long de votre parcours universitaire, les équipes des Career Centers vous accompagnent dans la construction d'un projet d'études en adéquation avec vos aspirations et les réalités du monde du travail. Grâce aux nombreux dispositifs mis en place, vous pourrez affiner vos objectifs professionnels en tenant compte de vos centres d'intérêt, de vos valeurs, de votre personnalité et de vos compétences.

Construire votre projet d'études

- Entretien individuel.
- Accompagnement personnalisé et suivi des étudiants en réorientation grâce au coaching d'orientation.

Vous accompagner dans le monde professionnel

- Ateliers d'aide à l'insertion professionnelle (CV, lettres de motivation, préparation à l'entretien de recrutement...).
- Élaborer votre projet personnel : bilan universitaire de compétences, coaching individuel, entretien conseil.
- Suivi des jeunes diplômés.
- Découvrir les milieux professionnels et l'environnement socio-économique : informations sur les métiers, les fonctions, les secteurs d'activité et les débouchés.

CONTACT

Demande d'aménagement et liste des référents handicap ?
<https://mah.univ-catholille.fr>

Une question ?

Un conseil ?

www.univ-catholille.fr/accessibilite-et-handicap
Tél. : 03 20 13 40 31

Le Dispositif RévélatHeur

Avec la signature d'une convention entre l'Université Catholique de Lille et Emploi et Handicap Grand Lille, le dispositif RévélatHeur vise à accompagner les étudiants en situation de handicap (de la L1 au Master 2). Il offre gratuitement aux étudiants le souhaitant un job coaching confidentiel et individualisé. Les étudiants sont accompagnés pour :

- S'orienter / se réorienter / mieux connaître leur personnalité.
- Trouver un stage ou un emploi.
- Réfléchir à leur projet professionnel.
- Connaître les aménagements liés à leur handicap.
- Réfléchir à la manière de parler de leur handicap.

Renseignements : mblois@emploi-et-handicap.fr ou au **06 21 11 26 80**

À SAVOIR

Le statut de travailleur handicapé (RQTH) peut être demandé avant la fin des études et être pris en compte dans le cadre d'une recherche de stage. Compte tenu des délais de traitement des dossiers par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), il est fortement conseillé d'anticiper cette démarche.

Il doit s'agir d'une démarche personnelle et volontaire. La personne handicapée n'a pas l'obligation d'informer le futur employeur de cette reconnaissance.

Elle permet toutefois de bénéficier d'aménagement de poste en entreprise. Dans ce cas il est nécessaire que la personne lui communique sa RQTH.



**Université
Catholique
de Lille** 1875

Université Catholique de Lille

60 boulevard Vauban

Tél. : 03 20 13 40 00

www.univ-catholille.fr

*Avec le soutien de la Fondation
de la Catho de Lille*



FONDATION
de la Catho de Lille